

Inscription sur rendez-vous pour la rentrée 2026

Cette procédure concerne les inscriptions en **seconde générale et technologique**, en **première et terminale générales**, en **première et terminale technologiques (STMG)**, en **seconde professionnelle**, en **première et terminale professionnelles**,

Toutes les informations relatives à l'offre de formation et aux inscriptions sont téléchargeables sur le site du lycée dans la rubrique « Inscription ».

ETAPE 1

Contacter par téléphone le secrétariat au **03.22.82.84.70** pour **prendre un rendez-vous** avec :

- M. Digeon, Chef d'établissement ou
- M. Horen, adjoint de direction LEGT ou
- Mme Beaurain, responsable de niveau des 2nde GT ou
- Mme Hafian, adjointe de direction LP

ETAPE 2

Suite à la prise de rendez-vous, vous recevez un mail vous confirmant le rendez-vous ainsi qu'un pour accéder à un espace de pré-inscription en ligne. Sur cet espace, vous devez compléter le dossier de pré-inscription et y insérer les pièces demandées.

Pour le rendez-vous d'inscription venir avec votre enfant.

L'entretien est un moment d'échange privilégié au cours duquel vous et votre enfant pourrez poser toutes vos questions. Les choix pédagogiques à éventuellement effectuer (enseignements spécifiques, options...) seront évoqués.

ETAPE 3

A l'issue du rendez-vous, trois décisions sont possibles :

- Dossier accepté (voir étape 4).
- Dossier en attente (plusieurs cas possibles expliqués lors du rendez-vous)
- Dossier refusé

ETAPE 4

Le dossier de pré-inscription est accepté lors du rendez-vous, le secrétariat élève vous communique les codes d'accès à Ecole Directe afin de compléter et signer numériquement le dossier d'inscription.

ATTENTION : les 2 parents + l'enfant doivent obligatoirement signer numériquement le dossier.

ETAPE 5

Le dossier est finalisé L'inscription devient ferme et définitive dans la classe souhaitée avec la décision d'orientation dans ce niveau de classe prise par le chef d'établissement d'origine (ou la commission d'appel). Une copie du bulletin du dernier trimestre ou de la fiche de suivi et d'orientation en attestant est à transmettre au secrétariat du lycée dès que possible.